



explication de comdamnation couvert par une autre personne

Par lezeff, le 30/04/2011 à 11:05

bonjour

Il y a environ quinze ans j'ai vendu une maison dans l'état ou je l'avais moi même acheté. Suite à un conflit de voisinage un défaut d'implantation a été découvert et mon acquéreur ma assigné au tribunal, à l'issu de se procès j'ai été condamné à verser une somme importante, mais ce jugement stipule que je suis couvert de toutes ces condamnations par la personne qui m'avait vendue cette maison et qui était à l'origine du problème.

Malheureusement celle-ci à été déclarer insolvable et bien sur on me réclame le paiement de la somme, je ne suis qu'un petit retraité, je ne possède aucun bien et je ne suis pas imposable; Mon avocat me demande de monter un dossier de surendettent auprès de la banque de France.

Je voudrais savoir si c'est la bonne solution.

Je vous remercie pour votre aide